Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20220322-2022-08-AI
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Unilys
ACTIFS AU QUOTIDIEN

SIMC
Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte-Cristo

DECISION N° 2022-08

OBJET : Adhésion au groupement de commandes du CIG pour la dématérialisation des procédures – définition du besoin

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7 ;

VU la nouvelle convention constitutive du groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Île-de-France (CIG Grande Couronne) ;

VU la délibération du comité syndical du 17 mars 2022 approuvant l'adhésion du Syndicat audit groupement de commandes, validant la convention constitutive afférente et autorisant le Président à signer cette dernière et tout document nécessaire à son exécution ;

CONSIDERANT qu'initialement chaque signataire de la convention devait définir son besoin sur le site internet du CIG mais que celui-ci est indisponible en raison d'attaques malveillantes ;

CONSIDERANT en conséquence la nécessité de définir le besoin du Syndicat par la présente décision ;

Le Président du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo,

DECIDE :

ARTICLE 1 : que dans le cadre de la nouvelle convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures du CIG Grande Couronne, le Syndicat souhaite participer à la prochaine remise en concurrence des lots suivants :

- Lot 1 : Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Lot 2 : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Lot 3 : Dématérialisation de la comptabilité publique ;
- Lot 4 : Fourniture de certificats de signatures électroniques ;
- Lot 6 : Fourniture d'une solution de parapheur électronique.

Fait à Marly-le-Roi, le 22 MARS 2022

Transmis en Préfecture et affiché le 22 MARS 2022

Jean-Noël AMADEI
Président du Syndicat Intercommunal